



Un mariage nul pour cause de bigamie avec deux enfants reconnus

Par **heirschH333**, le **10/02/2008** à **19:46**

bonjour, j'ai un cas pratique à résoudre et un point me pose problème
un homme est marié deux fois, la première au Pérou la seconde en France. Il se trouve donc en situation de bigamie et son second mariage est frappé de nullité absolue (puisque en aucun cas il n'est question de divorce).
seulement voilà de son premier mariage (au Pérou) est née une fille
mais de son second mariage, en France, (qui n'est pas reconnu par la loi) sont nés deux enfants. L'homme les a reconnus puisqu'il avait déjà épousé sa deuxième femme. Et donc, par conséquent ils portent le nom du père.
quels sont donc les effets de ce mariage nul pour ces deux enfants?
merci de me répondre rapidement c'est très urgent...

Par **paulinem**, le **17/02/2008** à **15:40**

Bonjour,
la nullité du mariage pour bigamie n'a AUCUNE conséquence sur les enfants, ainsi ceux-ci restent des enfants légitimes. Article 202 du code civil